

COMMUNIQUE DE PRESSE – Le 10 juin 2024

L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES PROGRAMMES SPORTIFS LANCE UNE CAMPAGNE « PROTEGE TON SPORT » POUR SENSIBILISER AUX ENJEUX LIES AU PIRATAGE DES CONTENUS SPORTIFS

L'Association pour la protection des programmes sportifs (APPS), créée en 2018 et réunissant les diffuseurs et les ayants droit du sport, dévoile sa première campagne de communication, réalisée avec le soutien de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom).

L'objectif de cette campagne est de sensibiliser le grand public aux conséquences globales du piratage des contenus sportifs en explicitant le cercle vertueux liant l'offre légale et l'épanouissement du sport professionnel et amateur, national et local. La campagne « Protège Ton Sport », qui se matérialise par un film de 30 secondes qui vise à capter l'attention en reprenant les idées reçues sur les droits sportifs et les arguments du piratage, avant de renverser le raisonnement et de mettre en avant le vrai message : le bénéfice de l'offre légale sur le sport, son spectacle et ses acteurs. Ce clip sera diffusée à partir du 8 juin 2024 sur les antennes des diffuseurs membres de l'APPS ainsi que sur les plateformes digitales de l'ensemble des membres.

Cette campagne de sensibilisation s'inscrit dans une période dense en termes de programmes sportifs, retransmis par les diffuseurs membres de l'APPS : du tournoi de Roland Garros aux phases finales du Top 14, à l'Euro 2024 de football, au Tour de France cycliste, aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, à la reprise de la Ligue 1 de football, en passant par les phases finales de Betcliv Elite de basket... autant d'occasions de s'adresser aux Français qui plébiscitent le caractère populaire et singulier des contenus sportifs. Ils sont ainsi 73% des spectateurs à les suivre via les médias audiovisuels (source : Baromètre de la consommation de programmes sportifs, Arcom, mai 2024).

Les pratiques illicites restent cependant aujourd'hui élevées, près d'1 Français sur 5 (19 %) déclarant regarder des retransmissions sportives par des canaux illicites (notamment via les sites de *live streaming* gratuits et l'IPTV). Pourtant, grâce à l'action conjointe de l'autorité judiciaire, de l'Arcom et des membres de l'APPS, plus de 3 370 sites illicites ont été bloqués depuis début 2022 par les opérateurs de télécommunication signataires d'un partenariat avec l'APPS.

Bien que 47% des internautes ayant été confrontés à un blocage de site illicite ont déclaré avoir abandonné leurs pratiques et 9% ont souscrit à une offre légale, il est nécessaire pour l'APPS et l'Arcom de poursuivre la mobilisation afin de convaincre les amateurs de programmes sportifs de se tourner encore davantage vers l'offre légale.

Si les enjeux sont multiples, notamment face aux risques associés à la fréquentation des sites illicites sur internet (cybercriminalité), cette campagne prend le parti de sensibiliser plus spécifiquement le grand public quant aux conséquences du piratage de contenus sportifs sur la filière sportive qu'il soutient par ailleurs en tant que supporter.



Il s'agit donc de présenter de manière pédagogique que les droits sportifs procurent des ressources vitales au sport dans son ensemble. Respecter ces droits collectivement est la condition de la pérennité du modèle de la filière sport mais aussi de son développement. Telle est l'ambition de la campagne « Protège Ton Sport » qui vise à valoriser l'offre légale, inciter au changement des comportements et montrer qu'à travers le piratage de contenus sportifs, c'est l'écosystème général du sport français qui est impacté, au plus près de chacun, jusqu'au club local.

La campagne a été conçue par les agences Sport Market et Webedia Prod. Par le ton choisi et le parti-pris créatif, elle permet d'informer sans culpabiliser, afin de montrer aux utilisateurs de contenus piratés, ainsi qu'au grand public, les bénéfices de l'offre légale, et ainsi inciter chacun à jouer collectif pour soutenir le sport français.

La campagne est consultable au lien : [APPS](#)

L'APPS est composée de 18 membres: beIN SPORTS, CANAL+, Eurosport, La Chaîne L'Equipe, TF1, France Télévisions, RMC Sport, l'Association des Chaînes Conventionnées éditrices de Services (ACCeS), la Fédération Française de Basketball, la Fédération Française de Tennis, la Ligue de Football Professionnel, la Ligue Nationale de Basketball, la Ligue Nationale de Handball, la Ligue Nationale de Rugby, la Ligue Nationale de Volleyball, l'Association Nationale des Ligues de Sport Professionnel (ANLSP), le Comité international olympique (CIO) et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

Contact APPS : Xavier Spender / Délégué général
contact@association-apps.fr / 0686088201